Affichettes Vitrine

Mode d'emploi

1. **Téléchargez les pictos** dont vous avez besoin pour modifier vos affichettes.

2. **Téléchargez les modèles d'affichettes dont vous avez besoin.**

   Enregistrez-les sur votre poste et « activez la modification » lorsque vous ouvrez le document pour la première fois. Enregistrez le fichier sous un autre nom pour ne pas perdre l'original et ne pas perdre les modifications dans votre nouvelle affichette.

3. **Modifiez votre affichette**

- **Insérez le texte de l'annonce** :
  Référence, ville, description, numéro de SIREN

- **Indiquez si le bien est une exclusivité**

CE BIEN EST EN VENTE ICI
MANDAT EXCLUSIVITÉ CONFIANCE
ET NULLE PART AILLEURS
BIEN EN LOCATION ICI
MANDAT EXCLUSIVITÉ CONFIANCE
ET NULLE PART AILLEURS
Retrouvez l'ensemble de nos biens sur notre application

Si le bien est une exclusivité en VENTE ou en LOCATION : Laissez le picto « exclusivité » déjà présent dans l'affichette Vente ou l'affichette Location

Si le bien n'est pas une exclusivité : Remplacez le picto « exclusivité » par le picto « applications mobile »

- **Modifiez le tarif**

Si les honoraires sur le bien en vente sont à la charge du vendeur :

- Supprimez la mention légale « dont xx% TTC d'honoraires…. »
- Supprimez l'astérisque « * ce pourcentage s'applique…. »

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

www.century21.fr

Century 21 Qui s'y connaît aussi bien?

TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE

Si les honoraires sur le bien en vente sont à la charge de l'acquéreur :

- Mettez à jour le bon pourcentage de vos honoraires sur ce bien.
- Conservez la mention « * ce pourcentage s'applique…. »

Pour un bien en location

- Indiquez bien le tarif CHARGES COMPRISES en haut, et précisez la provision pour charges en dessous.

➢ **Modifiez les informations légales relatives à la copropriété**

Si votre bien à vendre n'est pas dans une copropriété

- Supprimez les mentions légales

Si votre bien à vendre est en copropriété mais n'a pas de procédure en cours

- Indiquez les mentions suivantes :
  - Dans copropriété de xxx lots
  - Charges courantes par an : xxx €
  - Pas de procédure en cours

Si votre bien est en copropriété et a des procédures en cours

- Indiquez les mentions suivantes :
  - Dans copropriété de xxx lots
  - Charges courantes par an : xxx €

- Et ne laissez apparaître que les choix correspondants parmi les 3 points ci-dessous (supprimez les autres) :
  Procédure(s) diligentée(s) :
  - Demande de désignation d'un mandataire ad hoc
  - Demande de désignation d'un administrateur provisoire
  - Demande de désignation d'expert

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

www.century21.fr

Century 21 Qui s'y connaît aussi bien?

TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE

➢ Insérez une belle photo du bien

- Insérer votre photo dans l'image (Menu Insertion – Image).
- Régler le format de l'image :
  - Habillage « devant le texte »
  - Diminuez la taille de votre photo pour qu'elle couvre l'image présente dans le modèle
- Supprimez l'image par défaut (passez votre image en arrière-plan puis supprimer l'image par défaut)

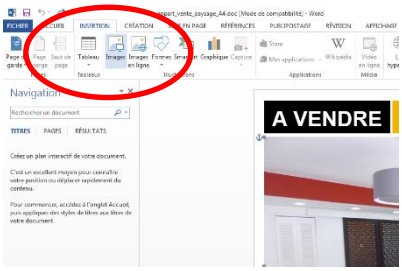

➢ Insérez la bonne étiquette DPE

- Cliquez sur l'étiquette DPE par défaut et insérez la nouvelle étiquette à sa place.
- Ajoutez une zone de texte sur la flèche de niveau et remplissez-la avec le bon indicateur.

➢ Insérez le flashcode du bien

- Allez chercher l'URL de votre bien sur votre site agence.
- Allez sur le site http://www.flashcode.fr/creer-mon-flashcode/ pour créer le flashcode :

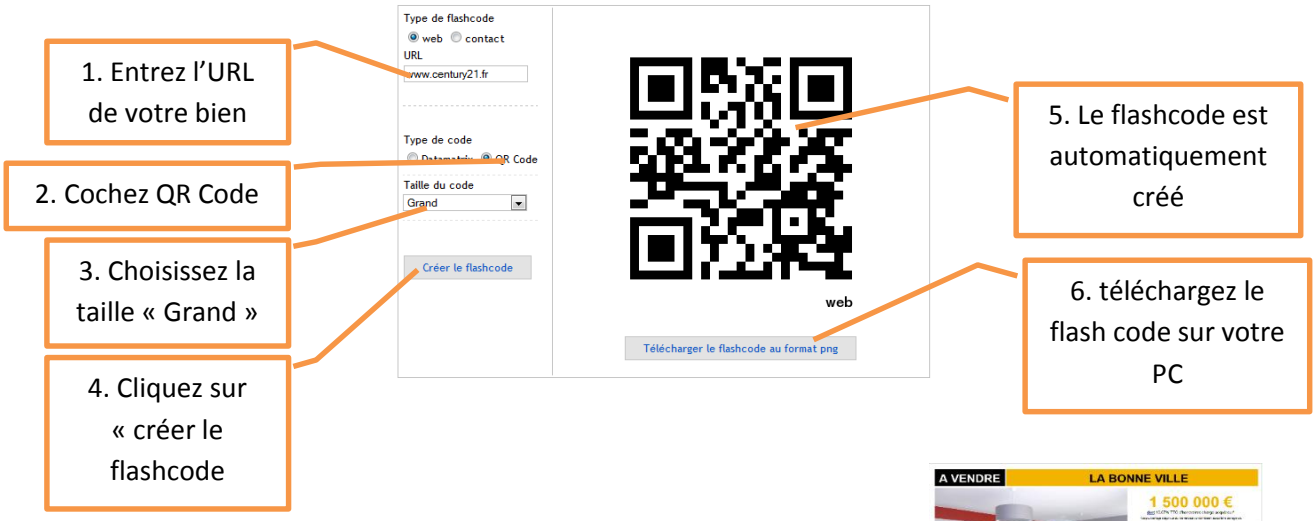

- Insérer le flashcode dans votre affichette

Votre affichette est prête !

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

www.century21.fr

Century 21
Qui s'y connaît aussi bien?

TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE